



Liste des pièces à fournir pour un exercice étudiant en Chirurgie Dentaire

(Tout dossier incomplet sera refusé)

Documents à remettre au Conseil Départemental du lieu d'exercice,
avant le début du contrat :

- Un exemplaire du contrat, dûment complété et signé par les deux parties (les deux autres exemplaires sont à conserver par les parties)
- Un exemplaire de la demande de licence, à remplir uniquement par l'étudiant
- Attestation sur l'honneur à reproduire suivant le modèle ci-joint
- Attestation de réussite aux examens de 5^{ème} année d'études odontologiques + CSCT
- Autorisation du chef de service clinique et hospitalier, précisant les jours libres de l'étudiant (sauf pour le mois d'août)
- Avis favorable du doyen
- Photocopie de la carte d'identité recto/verso en couleur
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (Rcp)
- Document administratif (Numéro INE - certificat de scolarité)

⇒ Attestation de réussite aux examens de 6^{ème} Année – Date de validation

⇒ A compter de la validation de la 6^{ème} Année transmettre la carte étudiant justifiant de l'inscription à la faculté pour l'année suivante, ainsi que le certificat de scolarité. À défaut, une attestation d'exonération des droits, fournie par la faculté, pour le dernier trimestre de l'année en cours.

Pour les internes exerçant à titre de remplaçant ou d'adjoint d'un chirurgien-dentiste qualifié spécialiste :

- L'attestation de réussite à l'examen de fin de 1^{ère} année d'internat pour les spécialistes en Orthopédie Dento-Faciale et Médecine Bucco-Dentaire et de fin de 2^{ème} année pour la spécialité en Chirurgie Orale.
-

Pour les étrangers à l'Union Européenne :

- Justifier que toute la scolarité (P1 compris) a été faite en France.

ATTENTION : Ces formalités sont obligatoires pour tout exercice,
même de courte durée, effectué par un étudiant et pour chaque nouveau contrat.

Le Conseil de l'Ordre